

**Vers une redéfinition des définitions lexicographiques.
Remarques sur les signifiés de beau et de dent**
Badreddine Hamma

► **To cite this version:**

Badreddine Hamma. Vers une redéfinition des définitions lexicographiques. Remarques sur les signifiés de beau et de dent. Revue de la lexicologie (Tunis), 2014, La définition et ses problèmes dans le dictionnaire, pp.49-74. http://www.ltt.auf.org/IMG/pdf/RL_Definitions_Titre_et_sommaire.pdf. halshs-01244773

HAL Id: halshs-01244773

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01244773>

Submitted on 25 Feb 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Vers une redéfinition des « définitions lexicographiques.
Remarques sur les signifiés de *beau* et de *dent***

Badreddine HAMMA
badreddine.hamma@univ-orleans.fr
Université d'Orléans
Laboratoire Ligérien de Linguistique (LLL), UMR 7270

Introduction

Les signes linguistiques, pris dans un moment donné de l'histoire, sont relativement restreints, du point de vue quantitatif, comparés à leurs possibilités d'usage dans le discours. Ce phénomène, connu sous la notion de « polysémie », constitue un aboutissement inévitable de l'actualisation du code linguistique. Son incorporation dans la pratique langagière, en addition à celle de certains autres phénomènes (par exemple, celui de la « double articulation » du langage), pourvoit la langue d'une certaine souplesse qui est indubitablement nécessaire pour son fonctionnement ; en effet, dans le cas où cette multiplicité d'usages que peut connaître un même signe linguistique serait totalement absente, il faudrait imaginer un répertoire linguistique « gargantuesque » comprenant une nomenclature correspondant à tout ce qui peut exister comme « entités », « procès », « états », « sentiments », « couleurs » et différentes « situations » relevant aussi bien du domaine de la réalité que du domaine de la fiction, ce qui voudrait dire que ce répertoire excèderait, par son volume, les facultés cognitives de l'homme et risque d'épuiser les formes phonologiques simples et canoniques (ce qui compromet cette souplesse qui caractérise le langage) – un tel aspect ne pourrait convenir que dans les langues artificielles destinées aux automates et est incompatible avec les langues naturelles, encore faut-il que le programme informatique soit créé par un humain ! Mais, fort heureusement, le système linguistique épargne une telle corvée ; il est fait de telle sorte qu'un sujet parlant peut comprendre et produire des associations multiples et variées faites autour du même signe linguistique sans qu'il les ait forcément acquises par cœur ou de manière exclusive. Les mots du discours connaissent, en fait, des engrenages et des chevauchements de sens, qui sont, certes, à apparence chaotique, mais qui n'en sont pas moins soumises à des lois d'équiprobabilité très strictes, tel que le montre D. Leeman (1999) et comme pourrait le confirmer, d'ailleurs, le phénomène de « compétence linguistique », puisque certains usages ne sont pas permis par le système lui-même et n'importe quel locuteur parlant sa langue maternelle n'hésiterait pas à pointer les mauvaises formations, quand bien même il ne serait pas en mesure de les justifier.

C'est dans cette perspective que les ouvrages lexicographiques monolingues se donnent pour tâche de cerner le déploiement sémantique des mots de la langue, en essayant d'inventorier les différentes significations et acceptions où ils peuvent apparaître. Pour ce faire, les lexicographes adoptent une certaine démarche qui fait l'objet d'une approbation unanime dans la tradition. Ainsi, pour définir un mot polysémique comme *mousse*, les dictionnaires partent, généralement, du sens ensuite donnent les occurrences qui leur correspondent :

MOUSSE (n. f.) :

Sens 1. « Plante verte, rase et douce » dans, par exemple, *Tronc couvert de mousse*, etc.

Sens 2. « Bulles de gaz accumulées à la surface d'un liquide sous pression » dans, par exemple, *Mousse de champagne*, etc.

Sens 3. « Entremets ou dessert à base de crème ou de blancs d'œufs fouettés » dans, par exemple, *Mousse au chocolat*, etc. (PRLF)

Ces définitions n'incluent pas, dans ces ouvrages, l'homonyme *mousse* – nom masculin renvoyant au sens de « Jeune apprentis dans la marine » ; celui-ci apparaît dans une entrée indépendante¹. L'agencement des entrées lexicographiques est conçu ainsi selon qu'il y a ou non « continuité » dans le sens et la forme des mots : les dictionnaires font défiler les divers contextes dans lesquels ceux-là apparaissent en les rangeant sous une entrée principale indiquant qu'il s'agit toujours du même concept, conformément à la définition que donne M. Bréal (1897-1982) du phénomène de la « polysémie » : « Le sens nouveau quel qu'il soit ne met pas fin à l'ancien. Ils existent tous les deux, l'un à côté de l'autre. A mesure qu'une signification nouvelle est donnée au mot, il a l'air de se multiplier et de produire des exemplaires nouveaux, semblables de forme, mais différents de valeur » ; mais, il est aisé de constater que, dans les dictionnaires disponibles, la justification de ce « continuum » entre les emplois d'un même item laisse à désirer.

Dans le présent travail, nous nous proposons de pointer le doigt sur quelques insuffisances et lacunes constatées dans la structuration et le contenu des descriptions lexicographiques de certains dictionnaires monolingues de langue française, qui s'adressent, pourtant, à un public averti, comme le *DAC*, le *PLLF*, le *GR&CO*, le *GLLF*, le *LLF*, le *PRLF*, le *GRLF*, le *TLF* et le *TLFi*², en vue de les analyser, justifier pourquoi elles sont susceptibles

¹ Si ces deux noms se distinguent par le genre, il existe d'autres items homonymiques qui ont le même genre : *vol*, *grève*, *charme*, *livre*, etc.

² (*DAC*) *Dictionnaire de l'Académie*, 8^{ème} & 9^{ème} éditions ; (*GR&CO*) *Grand Robert & Collins électronique* ; (*GRLF*) *Grand Larousse de la Langue Française* ; (*LLF*) *Littré de la langue Française* ; (*PRLF/GRLF*) *Petit/Grand Robert de la Langue Française* ; (*TLF*) *Trésor de la Langue Française*, (*TLFi*) *Trésor de la Langue Française Informatisé*.

de dérouter l'usager et de proposer, en contrepartie, un modèle de définition et de présentation pouvant, selon nous, remédier aux différentes anomalies que nous aurons relevées.

La principale critique que nous adressons aux dictionnaires consultés, et dont découlent les critiques secondaires, est le choix théorique qui préside à la construction des définitions, ce qui se voit, d'une part, dans le fait de partir des « emplois »/« sens » pour arriver aux formes qui les véhiculent, selon une approche onomasiologique qui prône la dénomination, d'autre part, dans la forte tendance à structurer les définitions selon un certain ordre particulier qui privilégie les emplois « concrets » – empreinte qui caractérise les investigations linguistiques menées dans le cadre des paradigmes cognitiviste et objectiviste. Cette démarche est, selon nous, préjudiciable à maints égards : tout d'abord, elle implique une dissociation entre la forme et le sens, en considérant ce dernier comme antérieur et pouvant avoir une existence en dehors des formes ; en outre, elle amène à considérer les emplois « concrets » comme des emplois propres, premiers ou originels tout en marginalisant les emplois dits « notionnels ». Qui plus est, une telle démarche cloisonne les emplois observables, étant donné que le rapport entre les emplois répertoriés d'un item lexical donné n'est pas toujours évident ; par exemple, entre *mousse* au **Sens 1** : « plante » et *mousse* au **Sens 2** : « dessert », ce qui est de nature à créer une rupture dans le « continuum », qui est – rappelons-le – la seule raison qui légitime l'appartenance d'un emploi donné à la même entrée lexicographique.

Nous retrouvons cette tendance élitiste, de façon patente, avec les catégories lexicales dites « pleines » (les noms, les adjectifs, les verbes et les adverbes dits « pleins » (en particulier, les adverbes en *-ment* dérivés d'un adjectif)), en mettant en avant les emplois « concrets », et de façon encore plus flagrante, avec les catégories grammaticales (les prépositions, les déterminants et certains adverbes non construits par dérivation) ; par exemple, dans la définition des prépositions, ce sont les emplois « spatiaux » (donc, « concrets ») qui s'arrogent la première place des définitions.

Ainsi, dans la perspective que nous faisons nôtre, nous défendrons la thèse que le signifié unitaire d'un item linguistique donné ne devrait pas se confondre avec le sens de l'une de ses possibilités d'usages – fût-il un usage jugé « prototypique » – ou ce qu'il évoque de façon générale dans le monde objectif et conceptuel. Ce signifié unitaire n'existe pas non plus indépendamment de la forme qui le véhicule. Aussi faudrait-il circonscrire, pour chaque unité de la langue, l'invariant sémantique qui traverse tous ses emplois, afin de rendre plus explicite la notion de « continuum », ce qui conduit à appliquer une démarche sémasiologique. Nous

étayerons notre démonstration par le recours à des unités choisies dans les différentes catégories (noms, adjectifs et prépositions) et nous consacrerons un modèle circonstancié de définition autour du signifiant *dent*.

1. Examen critique de la conception des définitions lexicographiques

Avant de considérer quelques unités linguistiques illustrant l'application de la démarche habituelle dans les dictionnaires, en vue d'examiner les définitions données à leur sujet, d'en vérifier la pertinence et de proposer un modèle de remplacement visant à dépasser les insuffisances que nous aurons relevées, nous allons rappeler, tout d'abord, de façon sommaire, les postulats théoriques qui sous-tendent la démarche adoptée dans ces définitions, afin de comprendre pourquoi les occurrences qui renvoient à des entités « concrètes » ou des relations « spatiales » sont privilégiées.

1.1. Pourquoi privilégie-t-on le « concret » et le « spatial » dans le discours lexicographique ?

Le fait que les sens « concrets » et « spatiaux » sont privilégiés dans les dictionnaires fait partie d'une tradition linguistique qui trouve ses origines dans les postulats philosophiques classiques et notamment aristotéliens, selon lesquels les mots ne sont qu'une nomenclature qui entretient un rapport rigide avec le monde objectif et conceptuel, ce qui présuppose l'antériorité de l'Être/l'Essence/la Pensée sur le langage. Ce dernier étant considéré, en somme, comme un auxiliaire ou une mise en forme de ces différentes manifestations : on traduit par des « mots » ce que l'on voit, perçoit, entend, pense, ressent, *etc.* Cette optique se trouve relayée, dans les approches modernes, par les tenants des paradigmes référentialiste et cognitiviste. L'espace y est considéré comme le point de départ de toutes les autres manifestations observées dans le discours. Par exemple, W. Klein et R. Nüse (1997 : 1) revendiquent l'« universalité », la « primarité » et la « primauté » du spatial en le considérant à l'origine de toute expérience humaine : « *Être capable d'exprimer où se situe ceci ou cela, où s'est passé ceci ou cela, d'où vient ceci ou cela, fait partie des aptitudes élémentaires de tout locuteur [...] si la référence spatiale ne fonctionnait pas selon des règles, il serait très difficile de maintenir un comportement social coordonné, et toute société humaine serait sans doute impossible* ». Parmi les arguments donnés par les linguistes qui s'intéressent à l'étude de l'espace pour justifier l'objet de leur prédilection, on trouve ceux que M.-L. Groussier met en valeur, dans une étude sur les prépositions (1997 : 222-226) :

- **Un argument diachronique** : l'antériorité des prépositions spatiales et le fait que le sens d'origine de la majorité des prépositions est spatial (sur une liste de soixante prépositions en anglais, seulement sept ne remontent pas à des indications de relation spatiale).
- **Un argument psychogénétique** : en s'appuyant sur les études de Piaget, l'auteur présente la construction de l'espace comme un élément fondamental du développement cognitif chez les enfants qui se fait par le biais de la perception.

Ainsi, cerner l'identité d'une préposition, dans ces approches, revient à commencer par saisir un certain sens originel, en quelque sorte élémentaire et basique, en ce qu'il correspond à l'étiquetage du monde concret, directement perceptible à travers les sens, donc le plus souvent une « entité physique » pour les noms, une « action » ou un « état » pour les verbes et le sens « spatial » pour les « marqueurs de relation », notamment, les prépositions ; les autres emplois auraient émané, *a posteriori*, d'une certaine expérience humaine au fur et à mesure que la vie évolue et se complexifie. C'est cette même démarche que développe G. Lakoff (1986) dans sa théorie la « version étendue » (« *stretching definition* »). L'auteur attribue cette notion à des cas où les sens d'un item donné s'écartent du sens prototypique (*op. cit.* : 136-137) ; l'homme appliquerait le langage, en premier, sur des perceptions « concrètes » qu'il « étend », par la suite, à d'autres phénomènes abstraits et complexes par la voie de la « métaphore », de la « métonymie » ou de l'« analogie ».

Influencées par ces différents postulats et approches théoriques, les descriptions lexicographiques se heurtent à la réalité de la pratique langagière ; de fait, on voit poindre des nombreuses déficiences, qui incitent à repenser la méthode adoptée dans les définitions établies ; c'est ce dont nous allons essayer de rendre compte à partir des exemples qui suivent.

a. Première série d'exemples : les noms

Que veulent dire les noms *cœur*, *feu* et *dent* ? Conformément à ce qui est stipulé dans les théories psychologiques sur le « prototype », telles que conçues par E. Rosch (1983) et C. Mervis & E. Rosch (1981) et exploitées, par la suite, par les linguistes cognitivistes (entre autres, G. Lakoff, *op. cit.*), la réponse immédiate qui viendrait à l'esprit de n'importe quel francophone serait, respectivement, quelque chose comme « Organe central de l'appareil circulatoire qui pompe le sang », « Dégagement d'énergie calorifique et de lumière accompagnant la combustion vive » et « Un des organes de la bouche, de couleur blanchâtre, durs et calcaires, implantés sur le bord libre des deux maxillaires » – ce sont, d'ailleurs, les premiers emplois répertoriés dans les entrées lexicographiques (ici, dans le *PRLF*). Mais, en réalité, ces supposées « représentations mentales prototypiques » ne livrent pas « le » sens en

langue responsable des emplois observables en discours de ces items, comme le montrent les occurrences suivantes où les définitions métalinguistiques émises à leur égard (*cf. supra*) ne sont pas possibles comme paraphrases sans surprendre et susciter une certaine bizarrerie :

1. **Feu** : *Griller un feu rouge ; Obtenir le feu vert ; Dans le feu de l'action ; Mettre le feu dans la grange ; Tirer un coup de feu ; etc.*
2. **Cœur** : *Avoir le cœur au bord des lèvres ; Pénétrer au cœur de la forêt ; Avoir le cœur sur la main ; Parler à cœur ouvert ; Apprendre par cœur ; etc.*
3. **Dent** : *Avoir/garder une dent contre qqn ; Avoir la dent ; Avoir les dents longues ; Mordre à belles dents ; Les dents d'une scie ; etc.*

Le locuteur, en l'absence d'un contexte stabilisé, peut effectivement gloser ces termes en recourant à ce qui est perçu comme prototypique ; mais, en l'occurrence, ce sont les facteurs « fréquence d'usage » et « récurrence » qui influencent ses réponses et non parce qu'il concevrait ces définitions comme « le » sens propre et que leurs avatars comme des sens « figurés », « secondaires » ou des « déviances », ainsi que le laissent entendre les définitions de ces termes dans les dictionnaires.

Un premier indice qui montre que le sens d'un item n'est en rien ce prétendu sens « prototypique » est le fait qu'il est souvent difficile d'établir un lien entre un sens dit « dérivé » et le sens « concret ». Nous remarquons, pour l'item *feu*, par exemple, que l'on ne peut pas lui substituer le nom *combustion* – proposé par les dictionnaires –, puisqu'il relève d'un terme plutôt spécialisé que l'on utilise exclusivement pour parler de certains phénomènes ou réactions chimiques – contextes où le terme *feu* n'est guère plausible, car il n'est pas représenté comme le résultat d'un processus chimique de la même façon que *combustion*, ce que confirme l'impossibilité de leur commutation dans les énoncés (4) et (5) :

4. *(La combustion + *Le feu) de l'air dans les poumons ;*
5. *Moteur à (combustion + *feu) interne ; etc.*

De même, le nom *incendie* (un autre synonyme proposé par les lexicographes renvoyant à l'entité physique) ne peut pas commuter avec *feu* dans les différentes occurrences en (1), même s'il lui est substituable, par ailleurs, dans d'autres contextes, comme en (6) :

6. *Les pompiers ont combattu, circonscrit, maîtrisé, éteint (l'incendie + le feu), etc.,*

ce qui conduit, *a priori*, à écarter l'hypothèse que *feu* aurait pour sens propre la notion de « combustion » (ou d'« ignition ») citée dans les dictionnaires à la tête de l'inventaire de ses acceptions, surtout que, spontanément, on comprend que *feu vert* veut dire « accord »/ « autorisation » ; *feu rouge* évoque l'« interdiction » ; *(être dans) le feu de l'action*, c'est « être emballé ou impliqué et absorbé par qqch. » ; *faire long feu*, c'est « échouer » ; *être tout feu tout flamme*, c'est « être dans un état de vive excitation » ; *Il n'y a pas de fumée sans feu*

est paraphrasable par « Il n'y a pas d'effet sans cause » ; *Il n'y a pas le feu* dénote l'« absence d'urgence », *etc.*, autant de contextes où l'idée de « combustion » est complètement exclue. Le même raisonnement vaut pour les mots *cœur* et *dent*, qui n'ont pas toujours de liens apparents avec les occurrences citées en premier, en rapport avec les « organes » de l'anatomie humaine, par exemple, dans les occurrences (2) et (3).

b. Deuxième série d'exemples : les adjectifs

Nous remarquons les mêmes faits concernant la classe des adjectifs. Ainsi, *beau* est défini, globalement, dans les dictionnaires consultés, comme suit :

BEAU, BEL, BELLE, (Adj.) :

« Qui fait éprouver une émotion esthétique »/« Qui plaît à l'œil » (*PRLF*) ;
« Exprime une appréciation positive et favorable »/« Qui cause une vive impression capable de susciter l'admiration en raison de ses qualités supérieures dépassant la norme ou la moyenne » (*TLF*) ; *etc. Beau paysage, belle vue, etc.*

Néanmoins, ces gloses marginalisent certaines occurrences attestées dont le sens ne coïncide pas avec cette première définition intuitive ; on ne voit pas, en première approximation, de notion d'« esthétique » dans les locutions *avoir beau, se faire la belle, bel et bien, de plus belle, etc.* que l'on retrouve, respectivement, dans les énoncés (7-10) :

7. *Il a beau répondre correctement, il ne comprend toujours pas !*
8. *Il s'est fait la belle !*
9. *Le magnifique vase [...] était bel et bien en porcelaine.*
10. *Il pleut de plus belle.*

Les contextes où l'adjectif *beau* n'a rien affaire avec tout ce qui est « joli », « agréable à voir » et « plein de qualités » ne sont pas des exceptions ou des cas marginaux ; il existe une certaine part saillante de « négatif » et de « préjudice », dans de nombreuses et différentes acceptions : *Max est un beau salaud ; Léa est une belle égoïste ; J'ai une belle bronchite/coupure ; etc.* De même, l'expression *Le beau sexe* n'a rien de flatteur pour les femmes et si un maître dit à ses élèves qu'il a surpris en train de faire des bêtises dans la salle de classe : *C'est du beau !* on ne peut pas s'attendre à ce qu'il les récompense ou comprendre qu'il leur témoigne d'un certain contentement. Et *La belle affaire !* ou *Cela me fait une belle jambe !* n'impliquent pas que le locuteur soit exalté ou satisfait de ce qu'il apprend ou voit. Ce type d'occurrences est, généralement, commenté par les dictionnaires comme des « antiphrases » ou des « extensions » (et, parfois, comme des « locutions populaires/familières »), où l'adjectif *beau* ne remplit pas le rôle que l'on attend de lui et qui lui a été assigné, dans ces ouvrages, comme sens « typique », puisqu'il en dévie de façon sensible. Mais, si l'on considère qu'une tournure antiphrastique – en suivant la définition du *PRL*, lui-

même – comme la « Manière d'employer un mot, une locution dans un sens contraire au sens véritable, par ironie ou euphémisme » ; ainsi, si, quelqu'un dit par antiphrase *Max est très intelligent !*, normalement, on peut rétablir à partir de cet énoncé le « vrai » sens : « (En réalité,) Max n'est pas (très) intelligent » ; mais, parmi les occurrences citées par le *PRLF*, on ne voit pas de constructions équivalentes parallèlement à ces « antiphrase » : *C'est un beau salaud* ne signifie pas « C'est un laid salaud » et encore moins « C'est un salaud qui n'est pas beau » ; de même, *Cela me fait une belle jambe* ne veut pas dire « Cela me fait une mauvaise/laide/médiocre jambe », ni *C'est du beau !* signifie « Ce n'est pas du beau/C'est du laid/mauvais ! » et dans *Le beau sexe*, on ne voit pas comment expliquer le rapport avec l'occurrence prétendument « prototypique », compte tenu de la valeur sémantique de cette expression.

Doit-on conclure que tous ces cas sont des exceptions ou des déviations obtenues à partir de la définition initiale ? Non. À notre avis, ce sont les définitions qui sont déficientes : tout converge pour attester que l'identité sémantique de l'adjectif *beau* doit, tout simplement, contenir un trait de sens qui lui permet de se construire dans des contextes aussi bien « mélioratifs » que « dépréciatifs » et qui relie, *ipso facto*, entre les deux types d'emploi – ce qui permet de parler encore de « continuum » à leur égard et de les ranger sous une même entrée.

Généralement, un adjectif peut entrer dans deux types de constructions syntaxiques ; il peut faire partie du SN où il vient modifier le nom noyau en apportant des précisions relatives à sa catégorie, son état ou ses différentes caractéristiques, ou bien du SV où il remplit la fonction d'attribut du sujet ou de l'objet ; l'information ajoutée prédique aussi un jugement portant sur l'état ou les caractéristiques du nom auquel se rapporte l'adjectif. Ainsi, on peut parler d'*un beau paysage*, d'*une belle femme*, d'*un bel homme*, d'*une belle vue*, d'*une belle musique*, etc. dont le sens correspond, globalement, à ce qui est assigné à cet adjectif d'emblée dans les descriptions lexicographiques consultées (« Qui fait éprouver une émotion esthétique »/« Qui plaît à l'œil », etc.). Mais, comme ce type d'occurrences en rapport avec la notion d'esthétisme n'est pas représentatif de l'ensemble des emplois observables en *beau* et qu'il est créé par le contexte global de l'énoncé, il devient alors nécessaire de considérer cet item dans son environnement cotextuel et discursif. Il faudrait, par exemple, voir ce que la combinaison de *beau* et de *menteur* apporte de particulier dans la séquence *Un beau menteur* et étudier les autres usages de ces deux termes (avec quelles autres paradigmes ils sont associés, etc.) : on remarquera que dans ce type de contexte, d'un côté, on n'utilisera pas

l'adjectif *beau* avec d'autres noms reflétant un jugement « favorable » et « louable » ?? *un beau/bel généreux/charitable/intelligent/élégant* et que l'on rencontre cette association, par contre, dans des occurrences où le locuteur émet un jugement défavorable du type *Un bel égoïste* ; *Un beau salaud*, d'un autre côté, on verra que *Un beau tableau, une belle soirée, un beau paysage, etc.* admettent des paraphrases où l'adjectif entre dans une construction attributive en *beau* « C'est un N, et ce N est beau » (cf. « C'est un tableau et il est beau ») et non les premiers exemples (cf. « *C'est un salaud/égoïste/menteur et il est beau » ; le sens de *beau* renvoie, en l'occurrence, plutôt à une gradation indiquant un jugement du locuteur, qui commute avec les adjectifs *grand, vrai, petit, etc.* et admet les mêmes contraintes distributionnelles qu'eux dans ce contexte (cf. *C'est un grand/vrai/petit, salaud* « *Il est un salaud et il est grand/vrai/petit »). On remarquera, de même, que même un N *a priori* « mélioratif », comme *démocrate* dans *C'est un beau démocrate !* prend une valeur « dévalorisante » quand il entre dans cette construction et exhibe, de fait, le point de vue du locuteur et certains présupposés, comme le fait que ce dernier n'est pas lui-même démocrate, etc. De même, le recours aux stéréotypes linguistiques permet de comprendre la transition entre ces différents emplois. En effet, les énoncés où apparaît l'adjectif *beau* présupposent, dans de nombreux contextes, une certaine idée d'« éphémère » et de « revers » découlant de la quête de la beauté de qqch. ou de qqn » ; la « beauté » est vue comme un « appât », un « piège » et s'oppose souvent à tout ce qui est « utile » et « vrai ». Ainsi, Théophile Gautier déclare dans la préface de son roman *Mademoiselle de Maupin* (1835-1936) : « Il n'y a rien de vraiment beau que ce qui ne peut servir à rien » et pour Voltaire, « La beauté n'est qu'un piège tendu par la nature à la raison ». De même, Charles Baudelaire, dans son recueil *Les fleurs du mal*, dépeint une beauté nue, représentée laide, monstrueuse et bizarre (par exemple, dans son poème *Une Charogne*, XXVII, Ch. *Spleen et Idéal*, 1857 : 41-42) et Ambrose Bierce définit la *beauté* ainsi « *Pouvoir qui permet à la femme de charmer un amoureux et de terrifier un mari* ». De fait, il y a un trait de sens latent derrière l'emploi de *beau* qui se résume en une prise de conscience d'un certain aspect subjectif, trompeur et destructeur dans ce que l'on peut qualifier de *beau*.

Ainsi, *C'est un beau salaud/menteur/égoïste* contient une certaine mise en garde d'une personne qui, en apparence, paraît être loyale, sympathique et franche, par exemple. Cette occurrence peut faire suite à un énoncé, du type *Il ne faut pas se fier aux apparences, Paul est un beau salaud !* Et *Le vase était bel et bien en porcelaine* signifie « ça ne se voyait pas, peut-être, mais le vase était vraiment en porcelaine ». De même, *Il pleut de plus belle* apparaît dans des contextes où l'on croit qu'il ne va plus pleuvoir parce que l'on aurait vu quelques

éclaircies ; mais, en fait, il se remet à pleuvoir plus fort qu'avant. On retrouve la même analyse dans l'énoncé *Il a beau répondre correctement, il ne comprend toujours pas*, qui indique un décalage entre ce que fait croire l'apparence et ce qui se passe dans la réalité.

Il en va de même pour l'adjectif *mortel* qui est défini comme l'état de ce « qui évoque ou provoque la mort », « ce qui est lugubre et sinistre ou ennuyeux et pénible », dans, par exemple, *Maladie/blessure mortelle ; Poison/mélange mortel ; Voilà trois mortelles heures qu'on les laisse se morfondre (PRLF) ; etc.* et l'adjectif *terrible* se voit affecter des gloses comme « ce qui évoque ou inspire la terreur » ou « ce qui est épouvantable », *etc.*, dans des exemples, du type *Un cauchemar terrible ; une terrible catastrophe ; etc.* Il ne fait aucun doute qu'il y a une grande part de vrai dans ces définitions ; toutefois, en continuité avec les remarques précédentes, à propos de l'adjectif *beau*, les adjectifs *mortel* et *terrible* n'ont pas forcément trait à une situation désagréable ou pénible à supporter, puisque dans certains contextes, ils peuvent exprimer, au contraire, des situations extrêmement plaisantes et agréables, dans par exemple : *Il est mortel/terrible ce film ! ; Il n'est pas terrible ce film ! ; Mortel, son dernier disque ! ; etc.* Globalement, ce type d'occurrences est généralement esquivé ou, dans le cas où l'on en parlerait, on se réfugie derrière des commentaires, du type « registre familier »/« expression populaire », ce qui dispense de toute autre précision à leur sujet. Mais le rôle d'un dictionnaire, n'est-il pas de décrire ce qui existe plutôt que d'imposer ou de juger certains usages ?

c. Troisième série d'exemples : les prépositions

Le caractère élitiste des définitions lexicographiques est davantage patent dans le cas des mots grammaticaux, notamment, avec le cas des prépositions qui, intuitivement, ne correspondent ni à une « entité » tangible, ni à un procès, ni à un « état », comme ce serait le cas des unités lexicales « pleines » ; elles expriment un certain type de « relation ». Cette classe grammaticale occupe actuellement une grande partie des recherches en linguistique et offrent justement une illustration très claire des revers de l'application de la démarche lexicographique remise en cause dans ce travail.

Globalement, les prépositions sont appréhendées comme des termes qui indiquent, avant tout, des relations « spatiales », ce qui rejoint, globalement, la prédilection des occurrences « concrètes » dans la description des unités lexicales dites « pleines » vues *supra*. Les autres sens sont conçus comme des « écarts » et des « déviances » par rapport au sens « locatif ». Considérons les définitions suivantes de la préposition *contre* :

Dictionnaire de l'Académie, 9^{ème} édition (DAC9) :

CONTRE (Prép.) :

I. Exprime le contact.

1. Marque la juxtaposition, la contiguïté, la proximité. Tout près de, à côté de, sur. *Sa maison est contre la mienne. Être assis contre le mur. Il a rangé sa voiture contre le trottoir. La mère serrait l'enfant contre son sein. Il appuyait son front contre la vitre.*

2. Marque la rencontre brutale, le heurt, le choc. Sur. *Le navire s'est brisé contre les rochers. La voiture s'est écrasée contre un platane. Donner de la tête contre une poutre.*

II. Exprime le conflit.

1. Marque le désaccord, la divergence. En dépit de, sans égard à, en opposition avec. *Elle s'est mariée contre la volonté de ses parents. Agir contre sa conscience, contre l'honneur, contre son intérêt. Contre tout bon sens, toute vraisemblance, toute apparence. Des sentiments contre nature.*

2. Marque l'opposition. En sens inverse de. *Nager contre le courant. Avancer contre le vent. Avec une idée d'hostilité. Quel grief avez-vous contre moi ? Déposer une plainte contre X. Plaider contre son propriétaire. Se dresser contre le pouvoir. Lutter contre l'injustice ; etc.*

Trésor de la langue française (TLF)

CONTRE (Prép.) :

I. – Sens local

A. – Exprime le contact étroit ou le choc au terme d'un déplacement. *Il met une échelle contre le mur; il serre son ami contre son cœur; les vagues se brisent contre les rochers.*

B. – 1. Exprime qu'un mouvement est en sens inverse d'un premier mouvement. *Il nage contre le courant.* **2.** Exprime la position face à (l'idée de mouvement n'est que virtuelle).

II. – Exprime l'opposition.

A. – Exprime une relation d'hostilité, de lutte. (Contre + subst., nom propre ou pron.) Le plus souvent *contre* exprime l'idée d'hostilité ou de menace conjointement avec le verbe, le syntagme verbal ou le subst. qui précèdent. *Il s'emporte contre qqn; il proteste contre le projet. Le vaccin contre la rage; son combat contre Untel.*

III. – Marque l'échange, le rapport de deux grandeurs. : *Échanger un sac de billes contre un couteau; parier à dix contre un ; etc.*

Ainsi, la préposition *contre* se voit affecter, tout d'abord, une glose en rapport avec le sens « spatial » : le « contact » et la « proximité », ensuite, des emplois « notionnels » : « opposition », « hostilité », « lutte », « échange », *etc.* ; mais, ici aussi, on ne voit pas comment relier la première valeur (celle de l'« espace ») aux suivantes et les dictionnaires consultés ne donnent pas de commentaires expliquant ou justifiant cette étrange transition, à part le recours à des attestations diachroniques, auxquels un sujet parlant n'a pas forcément accès quand il produit des énoncés en *contre*. Et, de toute façon, s'agissant d'une langue naturelle parlée par des individus en synchronie, la diachronie, en l'occurrence, n'est pas d'un grand secours. Ainsi, l'idée de « contact » et de « proximité », dans *Il met une échelle contre le mur*, n'est plus discernable dans *Médicament contre la grippe* ou *Lutter contre l'injustice* et celle d'« hostilité » ou d'« opposition » disparaît dans *Danser joue contre joue* ou *Echanger des euros contre des dollars* (J.-J. Franckel, 2004). On peut renvoyer à l'étude de J.-J. Franckel sur la préposition *contre* dans laquelle il montre que *contre* introduit, dans tous ses contextes, un élément **Y** qui a « une orientation inverse » par rapport à l'élément **X** auquel il

est mis en rapport par le biais de *contre*, ce qui permet d'expliquer les contextes de contact, de proximité, d'hostilité, d'échange, etc.

Il en va de même pour la préposition *par*, qui connaît un large éventail d'emplois ; en effet, les descriptions lexicographiques disponibles, fidèles à cette tradition élitiste, commencent par le sens concret (« spatial ») qu'elles font suivre par les sens abstraits (« notionnels »). La préposition *par* aurait trait, au premier chef, à l'expression du « lieu » – lieu perçu comme un point de « passage » et serait synonyme de *à travers*, dans *Passer par la porte, le couloir. Jeter qqch. /regarder par la fenêtre ; etc.* Ensuite, viennent les emplois de « temps » (*Elle m'observa avec plus d'attention que par le passé*), de « conditions atmosphérique » (*Sortir par une belle matinée de printemps/par une nuit sans étoiles, etc.*), de « moyen/manière » (*Envoyer une lettre par la poste/par fax ; Faire le voyage par avion/bateau*), de « cause » (*Agir par amour ; S'en aller par pudeur*), d'« agent » (*Ecrasement du faible par le fort ; J'ai appris la nouvelle par mes voisins*) et de « distribution » (*Plusieurs fois par jour ; Par moments, j'ai des inquiétudes*), etc. Mais, en l'occurrence, la transition entre les emplois apparaît brusque, étant donné qu'il n'y a aucun commentaire sur la nature du rapport entre ces différentes acceptions de *par* ; l'usager, livré à lui-même, ne pourrait pas rétablir le rapport entre l'espace, par exemple, et des emplois comme le « temps », la « cause » ou l'« agent ».

L'autre inconvénient est de proposer des synonymes pour chacun des emplois de la préposition (c'est le cas, d'ailleurs, de la plupart des unités définies) ; en effet, si l'on ne précise pas que ces synonymes sont locaux et que même dans le cas où une commutation serait possible, le sens global de l'énoncé qui la véhicule change considérablement, on risque d'induire l'usager en erreur. C'est le cas de la liste de synonymes de *par* proposée par le *TLF* : *à travers, via, au milieu de, dans, sur, au cours de, durant, en, lors de, pendant, à cause de, du fait de, par suite de, à l'aide de, au moyen de, avec, de, du côté de, grâce à, par l'intermédiaire de*, (cf. B. Hamma, 2006).

Si *à travers* peut s'employer à la place de *par* dans (11) :

11. *Max est passé par/à travers fenêtre.*

il est important, en fait, de préciser que le « passage » ne s'effectue pas de la même façon, puisque l'énoncé en *par* présuppose que la fenêtre soit ouverte, alors que dans l'énoncé en *à travers*, la fenêtre ne permettait pas normalement le passage : elle était fermée ; en tous cas, elle formait un obstacle devant ce passage. D'ailleurs, les paradigmes de noms sélectionnés par les deux prépositions et celui des verbes qui les sous-catégorisent le confirment :

12. *J'ai pu tout voir (à travers + *par) les rideaux ;*
13. *J'aperçois une colombe (par + ??à travers) la fenêtre ;*
14. *Il s'est frayé un chemin (à travers + * par) le buisson/la foule ;*
15. *J'entends un bruit étrange (à travers + *par) la cloison ;*

Le type de noms pouvant se construire avec *à travers* relève davantage, comme le montre D. Stosic (2002 : 243), de noms d'« objets » (*robe, chemise, etc.*), de « collection ou d'objets » (*arbres, branches, feuilles, etc.*), d'« entités massiques » (*fumée, brouillard, eau, etc.*), etc., qui sont absolument impossibles avec la préposition *par*. De même, dire que *par* est l'équivalent de *à cause de*, dans son emploi « causal », est à la fois insuffisant et trompeur : il faudrait indiquer explicitement que *par*, dans cet emploi, ne se construit qu'avec des noms humains et que le SN qu'elle régit a forcément trait à un nom psychologique (B. Hamma, 2005b), ce qui n'est pas toujours le cas avec *à cause de*, qui, de toute manière, nécessite obligatoirement un déterminant, contrairement à *par* (cf. *La voiture*_(NOM NON HUMAIN) *ne démarre pas (à cause d' + *par) une panne d'essence ; Paul*_(NOM HUMAIN) *n'a pas dénoncé Marie (par + *à cause de (*l')) amour ; etc.*) et, dans son emploi dit « instrumental », *par* ne peut pas commuter avec les synonymes proposés, ci-dessus, comme le montrent (16-17) :

16. *Il a fait le voyage par avion.*
17. *Il a fait le voyage (*par l'intermédiaire de +* au moyen de + *avec) (*l') avion.*

Ces différentes incompatibilités concernant la commutation de *par* avec les synonymes proposés dans les dictionnaires montrent que les formes linguistiques n'expriment pas un sens qui leur préexiste, mais un sens qui n'existe qu'à travers elles ; ainsi, la préposition *par* n'entre pas dans ces emplois comme une simple « charnière » qui articule des valeurs « préétablies » – conformément à la démarche onomasiologique adoptée – et que son utilisation conditionne, de façon sensible, l'interprétation globale de l'énoncé : on a toujours le « moyen », le « lieu », la « manière », la « cause », l'« agent », etc., mais qui sont modulés par l'utilisation de *par*. Nous renvoyons à l'invariant sémantique que nous avons défini pour *par* dans B. Hamma (2005a et 2006), que nous rappelons, ici, brièvement : « **Par** introduit un régime **R** qu'elle met en relation avec un procès **P** ; l'ensemble informe sur une disposition adoptée par le sujet de la phrase afin d'atteindre une certaine finalité **X** ; le propre de *par*, dans cette construction, est de présenter son régime comme une disposition inattendue ou non évidente, du point de vue du locuteur, parmi d'autres dispositions potentielles ».

Dans ce qui suit, nous proposons un modèle visant à dépasser les lacunes relevées dans les « définitions lexicographiques » consultées et à circonscrire ce qu'une entrée doit contenir et la façon dont ce contenu doit être présenté et structuré dans un dictionnaire de langue monolingue.

3. Vers une redéfinition des « définitions lexicographiques »

Nous admettons qu'il n'est pas aisé de trouver aux unités de la langue une valeur permettant de les unifier sans en passer par un travail linguistique rigoureux préalable effectué sur les formes à définir et sur leurs différentes combinaisons observées dans le discours – travail nécessaire, mais qui n'apparaîtra pas dans la définition elle-même ; mais, il y conduit. Nous consacrons les paragraphes qui suivent à une illustration de nos hypothèses à partir d'une tentative de définition du nom *dent*, que nous présentons comme un modèle général.

3.1. Avant de définir : le travail préliminaire

La nature du travail qui prépare à l'élaboration des définitions des mots d'une langue donnée est déterminée, selon nous, par deux questions de base : « A qui s'adresse un dictionnaire monolingue ? » et « A quoi sert-t-il ? ». Concernant le public concerné, on peut le situer par rapport à deux types de paramètre : son niveau (débutant, intermédiaire ou avancé), de l'autre, le statut de la langue prise en compte chez l'utilisateur (langue maternelle, seconde ou étrangère). *A priori*, le point commun entre ces différents utilisateurs est le fait qu'ils connaissent, peu ou prou, la langue. Quant au rôle de ce type d'ouvrage, il suffit de s'interroger soi-même : Dans quelles circonstances nous faisons appel à un dictionnaire monolingue ? En effet, en fonction du statut de la langue pour nous, les motivations changent et peuvent se rapporter, globalement, à deux types de requête : des informations en rapport avec la forme d'un item donné (orthographe, genre, accord, mots apparentés morphologiquement, *etc.*) ou bien en rapport avec son sens dans un contexte particulier (soit on connaît le terme, mais on a du mal à le reconnaître dans un contexte particulier ; on en cherche, par exemple, un synonyme, soit on l'ignore complètement et on cherche à en découvrir le sens).

A la lumière de ces quelques données élémentaires, on peut réfléchir sur la manière dont la conception des définitions lexicographiques puissent être au plus haut point profitables à son usager.

3.2. Travail préliminaire de la construction d'une définition

On remarquera que les variations de sens relevées dans les dictionnaires que peut connaître le nom *dent*, par exemple, sont étroitement tributaires du contexte. Les occurrences les plus récurrentes concernent effectivement l'organe :

18. *Se faire détartre/soigner les dents chez le dentiste.*
19. *Se faire plomber/obturer/dévitaliser/arracher une dent.*
20. *Dents artificielles ; Fausses dents ; Dent en or ; etc.*

21. *Ses dents de lait sont tombées.*
22. *Ma dent de sagesse pousse de travers.*
23. *J'ai une dent cariée.*
24. *Je vais me brosser les dents.*
25. *Pour avoir des dents saines et blanches, utilisez ce dentifrice !, etc.*

dans tous ces cas de figure, *dent* renvoie effectivement à « la partie de l'appareil digestif qui sert à mastiquer et à broyer des aliments en vue de les ingérer » ; ici, ce sont des constructions libres où le nom *dent*, ainsi que les verbes, les adjectifs et les déterminants commutent sans beaucoup de difficultés avec d'autres :

26. *Luc se cure/se nettoie/se gratte (les + la) dent(s)/molaire(s), etc.*
27. *Marie a (une + des + les + deux + plusieurs) dent(s) blanche(s)/sale(s)/jaune(s)/cariée(s)/etc.*

Le sens global de l'énoncé renvoie, selon le contexte, à quelque chose en rapport avec l'organe ; *brosse à dents*, par exemple, renvoie à l'ustensile qui sert à nettoyer cet organe et *Il a des dents de lapin* signifie qu'il a des incisives qui sont très longues. On peut remarquer également que, dans les exemples (18-27), rien ne s'oppose, *a priori*, au niveau du cotexte, à prendre *dent* dans le sens de l'« organe ». Cependant, pour l'énoncé (28) :

28. *Luc a la dent,*

deux sens sont possibles : (a) il s'agit d'une « dent arrachée qui avait disparu, et Luc l'a retrouvée » (c'est l'« organe », donc) ; (b) on a une expression figée qui dit que « Luc a faim » ; « il a besoin de manger quelque chose » et c'est possible d'enchaîner ... *il a besoin de se mettre quelque chose sous la dent* (une autre expression en *dent*) – enchaînement incompatible avec le contexte en (a) ; cependant, on peut poursuivre, dans ce dernier contexte (a), *C'est Luc qui a la dent ; ne cherchez plus !* De même, si l'article en (28a') peut commuter avec d'autres déterminants et *dent* peut se mettre au pluriel, ce n'est pas le cas pour (28b') :

- 28a') *Luc a (la + une + des + ta + deux + plusieurs) dent(s).*
- 28b') **Luc a (la + une + des + ta + deux + plusieurs) dent(s).*

ces quelques remarques en rapport avec la construction de ces énoncés engagent à distinguer justement les expressions figées, reconnaissables aux outils linguistiques proposés, entre autres, par G. Gross (1996) et S. Mejri (1997) et les constructions libres qui ne connaissent pas de contraintes particulières d'usage : l'énoncé en *dent* peut faire l'objet, généralement, d'un clivage, d'une pronominalisation, d'une passivation ou d'une reprise anaphorique.

Concernant l'expression *se mettre quelque chose sous la dent*, en (29) :

29. *Il n'a rien trouvé à se mettre sous la dent,*

on peut avoir, également, deux types de situation : (a) « quelqu'un a faim et ne trouve pas quoi manger » ; (b) « quelqu'un est en quête de quelque chose, mais il ne trouve rien (cf.

livre, musique, affaire, etc.) », mais il s'agit toujours de quelque chose « à consommer/ à user », afin d'en tirer une certaine satisfaction (cf. parachever une collection, satisfaire à sa curiosité, trouver de l'inspiration, etc.). Le confirment d'autres contextes en *dent* où cette idée de « consommation » ne relèvent pas forcément du registre « alimentaire » : *Mordre la vie à belles dents* (« avec appétit/enthousiasme ») ; *Avoir les dents longues* (« être ambitieux ») ; *Avoir des dents qui courent après le bifteck* (« avoir de fortes incisives ») ; *Il n'y en a pas pour sa dent creuse* (« il n'y a pas assez pour lui ») et dire *Un quidam a les dents dures*, en parlant d'un critique, implique qu'« il est difficile à contenter » (cf. J. Jouet, 1990 : 19-20). Pareillement, *Les dents d'une scie* sont destinées à user du bois et une occurrence comme *Max a/garde une (vieille) dent contre Luc* indique qu'il a une rancune contre lui, accompagnée d'une certaine volonté de nuire ; on retrouve toujours la notion d'assouvir un certain besoin au détriment de quelqu'un ou de quelque chose.

Ces différentes valeurs résultent, en fait, de l'interaction de l'item *dent* avec les autres éléments cotextuels ; ainsi, dans *Il a les dents longues*, l'adjectif est postposé, par opposition à *Il a de longues dents* informant sur la forme de l'organe ; néanmoins, ici, l'adjectif *longues* (comparable à celui que l'on retrouve dans *Il a les bras longs* versus *Il a de longs bras*) mobilise l'idée de mesure inhabituelle qui fait que « l'objet à se mettre sous la dent » se doit d'être adapté à la prédisposition du sujet.

De même, l'expression *jusqu'aux dents*, dans *Ils sont armés jusqu'aux dents*, se prête autant à ce genre d'interprétation ; le contexte est qu'un groupe d'individus est « très bien armé » afin d'affronter un danger, un ennemi, etc. ; on note l'emploi de la locution prépositive *jusqu'à* utilisée justement dans de nombreuses expressions, avec des contextes de gradation excessive : *jusqu' (au cou + à la moelle + à l'os + au trognon + au bout)* ; en l'occurrence, cela renseigne de la qualité de la préparation pour neutraliser un certain danger ou vaincre un ennemi ; ce que l'on peut rapprocher de l'expression *Se serrer les dents*, qui apparaît dans un autre type de contexte.

Par ailleurs, *dent* peut entrer dans des acceptions où le profit à tirer au détriment d'un objet donné n'aboutit pas ; on a, dans ce cas, une idée de « disproportion négative » par rapport à l'objet à consommer, à user, à neutraliser ; ce sont alors des contextes d'« échec » et de « faiblesse » qui résultent de cette association ; Ainsi, dans *Grincer/Claquer des dents de froid/de peur/de fièvre ; répondre entre ses dents ; accepter du bout des dents*, le sujet est en état de faiblesse ; il perd le contrôle des choses, et ce moyen, qui est *les dents*, n'assure pas sa fonction de

s'exercer sur un objet et dont pourrait bénéficier le sujet. Et l'on peut même aller jusqu'à *se casser les dents sur qqch.*, qui signifie « échouer en raison d'une difficulté rencontrée ».

En somme, l'invariant sémantique qui traverse ces différents emplois et qui tient de *dent*, lui-même, et non du contexte général de l'énoncé, serait quelque chose comme « moyen s'appliquant sur un objet en vue d'en tirer une certaine satisfaction » et, selon le contexte global de l'énoncé, cet invariant peut sélectionner différentes gloses spécifiques à chaque occurrence. Ainsi, en fonction des attributs que l'on assigne à ce « moyen » (type de déterminants : *une, la, des, les, plusieurs, etc.* + *dent(s)*) et le type et le sens des modifications qui affectent ce nom (cf. une relative : *avoir des dents qui rayent le parquet/qui courent derrière le bifteck* ; un adjectif : *avoir les dents longues/blanches/dures/cariées* ; un complément de nom : *avoir une dent en or/des dents de lapin*), on obtient des valeurs différentes. Le type de prédication y joue également un rôle décisif ; en effet, dans les expressions figées en « *avoir les dents/la dent [...]* », on a, généralement, une polylexicalité qui a une valeur adjectivale informant de l'une des caractéristiques du sujet ; la commutation avec un adjectif est d'ailleurs possible (cf. *Il a les dents longues/Il a les dents qui rayent le parquet/Il a la dent creuse = Il est ambitieux/avide/gourmand ; etc.*).

Notons que ce qui vaut le détour dans cette description analytique et qui va dans le sens du « continuum » revendiqué est le fait que chacune des occurrences prises en compte, ci-dessus, rappelle, d'une façon incessante, les autres occurrences en *dent* ; ainsi, *avoir une dent contre qqn* rappelle quelque part les séquences *montrer les dents* et *déchirer avec les dents* ou *avoir les dents dures* et même *serrer les dents*, qui ont toutes trait à une situation où l'on agit sur un « objet » afin d'obtenir une certaine satisfaction. Il en va de même pour *avoir la dent*, *avoir la dent creuse*, *avoir les dents qui courent après le bifteck*, *avoir les dents longues*, *mordre à belles dents*, *etc.* qui se convoquent mutuellement et peuvent être rapprochées, en même temps, d'autres occurrences où l'on n'a pas *dent*, mais où l'on ne peut pas s'empêcher de voir un certain lien en termes de stéréotypies : si l'on a *la dent creuse*, *les dents qui courent derrière le bifteck*, *qui rayent le parquet*, ou que l'on a *les dents longues*, c'est que l'on a *un ventre creux* ou bien *les yeux plus gros que le ventre* ou, tout simplement, *on n'est qu'un ventre* ; de même, si l'on *se casse les dents sur quelque chose*, c'est que l'on *est tombé sur un os* et si l'on *parle entre ses dents*, c'est que l'on *mange ses mots* ; *etc.* Donc, le sens se construit, en fait, à partir des différentes formes qui circulent dans le discours et qui créent des réseaux de sens et de correspondances. C'est cette base commune que partagent les locuteurs qui facilite l'interprétation des énoncés : idiomes, expressions figées, maximes, *etc.*

3.3. Proposition d'un modèle de définition : comment définir *dent* ?

Nous avons établi le fait que le sens « concret » ou « spatial », présumé prototypique, ne permet pas de rendre compte de façon pertinente des autres emplois observables et que partir d'un « sens général » (l'espace, le temps, la cause, *etc.*) pour cerner les différentes forment qui peuvent l'exprimer sacrifie un aspect crucial de la définition du signe linguistique, à savoir, sa spécificité, son apport propre et qui permet de le distinguer des autres unités de la langue, puisque sont susceptibles d'exprimer la notion de « cause » ou de « moyen », par exemple, des termes très variés : prépositions, conjonctions, verbes, *etc.* Par voie de conséquence, nous proposons de partir de l'item *dent* et de ses possibilités de combinaison, afin de saisir ses différentes acceptions dans le discours. Mais, la première chose à introduire dans la définition, après la caractérisation classique d'ordre morphologique et phonologique (transcription phonétique et déclinaisons de genre et de nombre), c'est l'invariant sémantique que l'on circonscrit de chaque unité lors du travail linguistique préliminaire.

La charpente générale de la définition sera jalonnée par le type de construction grammatical ; nous avons pu voir l'importance de la place qu'occupent les phraséologismes (locutions figées, maximes, stéréotypes, *etc.*) dont il faut tenir compte tout en les distinguant des constructions libres, dans le but de mettre en garde l'utilisateur vis-à-vis de ses comportements syntaxiques qui sont rappelons-le très contraints comparés à ceux des constructions libres. L'exemplification doit être significative³ et doit donner suite à un inventaire des différents paradigmes d'adjectifs, par exemple, pouvant modifier *dent* ou les verbes susceptibles de le sous-catégoriser. Ensuite, il est possible de proposer quelques synonymes de l'item *dent*, en rappelant dans quel contexte ils peuvent commuter avec lui, ainsi que le renvoi aux autres unités linguistiques en rapport avec l'item du point de vue morphologique, sémantique ou phonologique. A la fin de la définition, on donne un bref aperçu historique sur le mot et quelques occurrences de ses premières attestations. Si nous laissons les considérations diachroniques à la fin du travail, c'est parce que nous pensons qu'elle ne représente pas un grand enjeu dans la définition et dans l'usage d'un item donné en synchronie.

³ Dans cette tentative de caractériser *dent*, en guise de modèle de définition, nous ne donnons pas d'exemples attestés pour ne pas alourdir la démonstration ; mais, il est indispensable de citer des exemples pris dans des contextes naturels : romans, échanges épistolaires, interviews, corpus oraux, articles de presse, *etc.*

DENT [dS] n. f. Plur. *dents*

I- Invariant sémantique :

« Moyen s'exerçant sur un « objet non restreint », afin d'assouvir une certaine satisfaction ».

II- *Dent* dans les constructions libres :

A. Paradigmes des verbes sous-catégorisant *dent* :

(V. trans. dir.) : 1. (verbe avoir), const. [Avoir une dent/des dent(s) + Adj. antép. ou postp., une relative ou un compl. de N] (construction à deux actants)]. Ex. *Il a de belles dents ; Il a une dent cariée, Il a une dent qui bouge, Il a une dent en or, Ma dent de lait/de sagesse bouge, etc.* : renvoie à l'état ou aux caractéristiques de l'un des organes situé dans la bouche et qui sert à mastiquer et à broyer les aliments en vue de les ingérer ». 2. (V. pr. réfl.) [const. à deux actants] : (*se*) *brosser, (se) nettoyer, (se) curer, (se) gratter, (se) frotter, (se) soigner, (s')arracher, etc. (la+une+les+deux) dent(s)*. Ex. : *Il se brosse les dents trois fois par jour ; Il s'est arraché la dent qui bouge ; etc.* : « le sujet exerce une action sur la partie de sa bouche qui lui sert à manger ». 3. (V à trois actants), Const. [« N1 V N2 à N3 »]. Ex. *Pierre a arraché une dent cariée à Marie ; Luc lui frotte les dents avec une pièce de monnaie ; etc.* : « Quelqu'un exerce une action sur l'organe au sens 1 et 2 d'une tierce personne. 4. (V. factitifs). Ex. *Se faire détartrer/soigner/arracher/brosser/ plomber/dévitaiser/etc. la dent/les dents* : « Le sujet recourt à une tierce personne pour effectuer une action particulière sur ses dents au sens 1, 2 et 3 ». 5. (Verbes transitifs indirects), const. [« N V (N) avec les dents »]. Ex. *déchirer, mâcher, mordre, saisir, tenir, prendre, etc. avec les dents* : « L'organe sert au sujet de « moyen » pour effectuer quelque chose sur un objet non restreint ». 6. (V. intrans., à un seul actant), const. [N (dent) + V + (Adv.)]. Ex. *Ses dents sont tombés précocement ; Ma dent de sagesse pousse de travers ; Ma dent bouge, etc.* : « Le sujet est obligatoirement le N *dent* ; cela informe sur des propriétés intrinsèques de l'organe (*pousser, bouger, tomber, se gâter, se casser, etc.*

B. Paradigmes des modifications du N *dent* :

1. [Adj. postposés]. Ex. *Avoir des dents pointues, saines, blanches, jaunes, sales, pourries, cariées, gâtées, artificielles, etc.* [Adj. antéposés]. Ex. *Avoir de belles, de longues, de petites, etc. dents*. : « dans ces contextes, on décrit par un adjectif l'état ou la particularité des dents de qqn au sens de l'organe (cf. supra). 2. [Compl. de N]. Ex. *Avoir des dents en or/argent/de lait/de sagesse, de lapin* : ces constructions fonctionnent comme des expressions polylexicales où *dent* maintient le sens en 1 et on a une information sur sa catégorie (matière, type, etc.). 3. [Relatives]. Ex. *Avoir des dents qui bougent, qui sont + Adj. (belles, saines, etc.), qui claquent, qui grincent, qui saisissent qqch., etc.* : « On prédique qqch. à propos des dents au sens de l'organe (cf. supra) : une propriété intrinsèque, une action, un état, etc. ».

III- *Dent* dans les phraséologismes :

A. [V. trans. dir. + dent]. Ex. 1. *Montrer les dents* : « prendre une attitude menaçante en vue de faire peur à qqn. Ou le rebuter » ; 2. *Se serrer les dents* : « se tenir prêt pour obtenir quelque chose » ; 3. *Se casser les dents sur qqch.* : « rencontrer des difficultés qui entravent l'atteinte d'une finalité donnée ». REM. : Dans ce type de construction, la valeur de « moyen déployé pour arriver à une certaine finalité » est particulièrement saillante ; ces sont des acceptions qui admettent un enchaînement en un ajout de but (en 1 et 3) et, en 2, c'est la finalité ratée ; le moyen n'est pas à la hauteur de l'objet à user.

B. [Avoir + la/des dent(s) + Modifieur]. Ex. 1. *Max a la dent* : « avoir faim » ; 2. *Il a la dent creuse* : « être insatiable » ; 3. *avoir les dents qui courent après le bifteck* : « avoir de longues incisives » ; 4. *Il a les dents longues* : « être ambitieux » ; 5. *Il a les dents dures* : « être difficile à contenter, en parlant notamment d'un critique » ; 6. *avoir les dents qui rayent le parquet* : « être avide et insatiable ». REM. : ces constructions ont une valeur adjectivale qui s'applique au sujet du verbe *avoir* ; ces locutions peuvent, d'ailleurs, commuter avec un adjectif simple, pris dans leurs paraphrases respectives).

C. [N + V + (N) + dent (+ Modifieur)]. Ex. 1. *Mordre la vie à belles dents* : « avec appétit/enthousiasme ».

D. [N + V trans. Ind. + dent + Préposition + Compl.]. Ex. 1. *Ne rien trouver à se mettre quelque chose sous la dent* : « ne pas trouver un objet (non restreint) qui réponde à un besoin ou à une satisfaction donnée » ; 2. *Max a/garde une (vieille) dent contre Luc* : « éprouver un sentiment de rancune accompagné par une volonté de nuire ».

E. [N + V + Préposition + dent]. Ex. 1. *Ils étaient armés jusqu'aux dents* : « bien se préparer pour repousser un danger, combattre un ennemi, etc. ». 2. *Il a répondu entre ses dents* : « Ne pas bien articuler ses mots en raison d'une faiblesse ou d'une incertitude » ; 3. *Il a accepté du bout des dents* : « faire qqch. sans vouloir le faire vraiment, sous une contrainte » ; 4. La police est sur les dents : « être en état d'alerte ».

Rem. : on peut rapprocher le contexte E.1 de l'expression *manger ses mots* et les contextes A.2 et A.3 de l'expression *se casser les dents sur quelque chose* (Quelque part, on perd ses moyens devant le but visé), ce qui rappelle des expressions, du type *Tomber sur un os*. De même, les expressions en « Prép. + dent » semblent mobiliser des contextes où le N *dent*, en tant que « moyen » qui s'applique sur quelque chose est différé ou annulé (cf. *Ne rien trouver à se mettre sous la dent ; parler entre ses dents ; accepter du bout des dents ; avoir une dent contre qqn ; être armé jusqu'aux dents*).

IV. **(Homo.)** : dans, dam. ; **(Voir aussi)** canine, molaire, prémolaire, incisive, défense, croc, appareil dentaire, prothèse; bridge, couronne, jaquette, whist, chicot, quenotte, odontalgie, cure-dent, brosse à dents, dentier, dentifrice, dentiste, dentisterie, dentaire, denture, denticule, dentition, dental, denté, dentelé, édenté.

V. **dent** 1080, Roland ; masc. jusqu'au XIV^{ème} siècle ; 1646, Rotrou, « pointe en forme de dent » ; lat. *dens, dentis*.

Conclusion générale

Au terme de ce travail, nous aurons démontré que la démarche globale adoptée dans les ouvrages lexicographiques à l'heure actuelle présente de nombreuses insuffisances tant au niveau du contenu qu'au niveau de la structuration générale des définitions proposées :

- ✘ Partir du sens pour arriver à la forme, selon une démarche onomasiologique est préjudiciable.
- ✘ L'ordre qui sous-tend les définitions peut induire l'utilisateur en erreur.
- ✘ Le signifié d'un item lexical ou grammatical n'est en rien une déviance du sens dit prototypique : « concret » ou « spatial ».
- ✘ Adopter une attitude normative, c'est tourner le dos aux problèmes des définitions.
- ✘ Proposer des synonymes des items définis qui sont démunis de commentaires est trompeur.
- ✘ Le recours à des arguments historiques n'est pas suffisant et, de toute façon, ne présente pas de grand intérêt pour l'utilisateur.

En contre partie, nous avons proposé un modèle qui vise à dépasser ces lacunes et qui instaure une nouvelle conception de la définition lexicographique à la fois en rapport avec le contenu et la présentation de ce contenu. En somme, il faudrait :

- ✘ partir des constructions où peut entrer l'item à définir pour en cerner ses variations de sens, selon une approche sémasiologique, descriptive et synchronique.
- ✘ circonscrire un invariant sémantique pour chaque item défini en passant par un examen attentif des données qui mobilise les différents outils linguistiques disponibles : tests de transformation, stéréotypes, *etc.*
- ✘ avoir en vue la notion de continuum qui rend possible l'inventaire des différents usages sous une même entrée.
- ✘ éliminer toute hiérarchie sémantique susceptible de fausser la définition et de dérouter l'utilisateur (prototypicalité, déviance, extensions, *etc.*).
- ✘ délimiter les paradigmes des unes linguistiques sélectionnés par l'item défini et ceux qui le sous-catégorisent.
- ✘ différencier les constructions libres des phraséologismes tout en créant des transitions entre les deux types de construction.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- D'ORIA, D. (1988), *Dictionnaire et idéologie*, in *Cultura Straniera* 23, Italia/Paris, éd. Schena/Nizet.
- DEPECKER, L. (2002), *Entre signe et concept. Eléments de terminologie générale*, Presses Sorbonne Nouvelle, Paris.
- FRANCKEL, J.-J. (2002), « Introduction », *Le lexique, entre identité et variation, Langue Française* 133, Paris, Larousse : 3-15.
- FRANCKEL, J.-J. (2003), « Contre le mur », in *Contre, identité sémantique et variation catégorielle*, P. Peroz ed. Actes du colloque sur *contre*, Université de Metz, 22 et 23 mars 2001, *Recherches linguistiques* 26, Université de Metz : 153-172.
- GROSS, G. (1990), « Définition et reconstruction du sens », *La définition, in Langue et langage*, Paris, Librairie Larousse : 193-206.
- GROUSSIÉ, M.-L. (1997), « Prépositions et primarité du spatial : de l'expression de relations dans l'espace à l'expression de relations non-spatiales », *Faits de langue* 9, *La préposition : une catégorie accessoire ?*, Primarité du spatial, Paris, Ophrys, 221-234.
- HAMMA, B. (2005a), *L'invariant sémantique de la préposition Par à travers les distributions syntaxiques et lexicales*, Thèse de doctorat soutenue à Paris X - Nanterre, sous la direction de Danielle Leeman.
- HAMMA, B. (2005b), « Jouer avec les constructions verbales. La polysémie en question », in Vaguer C. & Leeman D. (éd.), *Le Verbe dans tous ses états (2) : de la phrase au texte*, Namur : Presses Universitaires de Namur, pp. 133-146.
- HAMMA, B. (2005c), « L'expression de la cause à travers le prisme de la préposition *par* », *LINX* 53, dir. Sophie Hamon et Mathieu Amy, Actes de la journée d'études (2005), « La notion de la cause ».
- HAMMA, B. (2006), « La préposition *par*, génératrice de polylexicalités », *LINX* 54, dir. Céline Vaguer & A. Balibar-Mrabeti, Actes de la journée d'études (2005), « Le semi-figement », sous presse.
- HAMMA, B. (2006 : 2), « Etat des lieux sur l'identité sémantique de la préposition *par* », *Modèles linguistiques* 54, Actes du séminaire *La préposition comme valeur*, Florence/Italie, sous presse.
- JOUET, J. (1990), *Les mots du corps, dans les expressions de la langue française*, in *Le Souffle des mots*, Paris, Larousse.
- KLEIBER, G. (1990), « Sur la définition d'un mot. Les sens uniques conduisent-ils à des impasses ? », *La définition, in Langue et langage*, Paris, Librairie Larousse : 125-148.
- KLEIBER, G. (1994), « Métaphore : le problème de la déviance », *Langue française* 101, Paris, Larousse : 35-56.
- LEEMAN, D. (2001), « *Tout contre vs très contre* », Actes du colloque international *Prépositions 2000*, Université de Tel Aviv, in *Travaux de linguistique*, 42-43, Duculot : 241-252.
- LEEMAN, D. (1998) « La métaphore dans la description des prépositions », *Verbum* XX : 4, Presses Universitaires de Nancy : 435-458.
- LEEMAN, D. (1999a), « L'unité lexicale dans la perspective harrissienne », *Linx* 40 : *Le statut d'unité lexicale*, Université de Paris X Nanterre, 117-136.
- LEEMAN, D. (1999b), « L'unité lexicale dans la perspective harrissienne », *Linx* 40 : *Le statut d'unité lexicale*, Université de Paris X Nanterre : 117-136.
- LEEMAN, D. (2001a), « Quand les formes informent : de la grammaire à la sémantique », *Le français aujourd'hui* 134, Paris, AFEF.
- LEEMAN, D. (2001b), « Quand les formes informent : de la grammaire à la sémantique », *Le français aujourd'hui* 134, Paris, AFEF : 12-19.
- LEEMAN, D. (2002), « La construction du sens par la grammaire », *Cahiers de linguistique et des sciences du langage* 13, Lausanne, 17-36.

- LEEMAN, D. (2003), « Nom et verbe au regard de la préposition *contre* », actes du colloque *Nom et Verbe: catégorisation et référence*, Presses Universitaires de Reims.
- LEEMAN, D. (2004), « La préposition *jusque* », *Recherches linguistiques de Metz* 28 : 103-119.
- MERVIS, C. & ROSCH E. (1981), "Categorization of Natural Objects", *In Annual Review of Psychology*, 32, Annual Reviews, Inc. : 89-113.
- ROSCH, E. (1977), "Human Categorization. Advances", *in Cross-Cultural Psychology*, 1, Neil Warren ed. Academic Press Ltd: 1-72.
- ROSCH, E. (1983), "Prototype classification and logical classification: The two systems". In Scholnick, E. *New Trends in Cognitive Representation: Challenges to Piaget's Theory*. Hillsdale, NJ: Lawrence Erlbaum Associates: 73-86.

DICTIONNAIRES CONSULTÉS

DAC : *Dictionnaire de l'Académie*, 8^{ème} & 9^{ème} éditions

GLLF : *Grand Larousse de la langue française*, en 7 volumes, élaboré sous la direction de Louis Guilbert, R. Lagane, G. Niobey, 1978.

GR&CO : *GRAND ROBERT & COLLINS ÉLECTRONIQUE*, Dictionnaires le Robert, VEUF (2003).

GRLF : *Grand Robert de la langue française*, tome III, Canada S.c.c., Montréal (1992).

LLF : *LITTRÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE*, Emile Littré (1872).

PRLF : *PETIT ROBERT DE LA LANGUE FRANÇAISE*, Dictionnaires le Robert, VEUF (1994).

TLF : *Trésor de la langue française*, tome douzième, Paris, CNRS et Gallimard, Quémada, B. dir. (1986).

TLFI : *TRÉSOR DE LA LANGUE FRANÇAISE INFORMATISÉ*, <http://ATILF-TLFI.fr>